



## Délais de réparations interminable

Par **aylinne**, le **22/12/2009** à **21:32**

Bonjour,

J'ai acheté une machine a broder le 31/01/2008 elle est garantie 2 ans electrique et 5 ans mecanique

le 15/10/2009 elle tombe en panne je la ramenne donc au magasin ou je l'ai acheté pour reparation

sans reponse de leur part au bout de 15 jours je les rapelle et la ils me disent que leur fournisseur (brother) ne repond pas a leur mail ni a leur appel

j'appel donc moi meme brother qui me disent n'avoir eu aucun appel de leur part

je suis mene en bateau pendant 1 mois

je me met en colere car cette machine que j'ai acheter les yeux de la tete ne me reviens pas

il me disent avoir envoyé la machine au fournisseur (envoyé seulement le 24/11/09), plus d'1 mois apres grrrr

aujourd'hui la machine est toujours chez eux il change sans arrter des pieces et la machine ne fonctionne toujours pas

aujourd'hui 2 mois on passé et je souhaite un remboursement de ma machine et personne ne veux m'entendre

que faire ???

merci de votre aide